N° 193 — 21e Année

CINQ CENTIMES LE NUMERO

Lundi 12 Juillet 1909

REDACTION :
ROUBAIX, rue de la Concorde, 7, près la place de Tricbee. — (Téléphone 061)
TOURCOING, rue Verte, 53. (Téléphone 1570)

Siège administratif :
Rue de Béthune, 27, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing :
Trois mois : 4 fr. 50 — Un an : 18 fr.
Nord et Départements limitrophes :
Trois mois : 5 francs — Un an : 20 francs

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RECLAMES . . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . . 1 fr. —

Les annonces seront reçues aux bureaux du Journal ; à Paris, dans nos bureaux 90, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE
A ROUBAIX : N° 051 ; A TOURCOING : N° 1570
A LILLE : N° 97

AVIS

A l'occasion des villégiatures, l'administration de l'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING informe ses lecteurs qu'elle délivre des abonnements de un, deux ou trois mois, au prix de :

3 fr. 75 par mois dans le Nord et les départements limitrophes, 5 francs pour 3 mois.
2 fr. 50 par mois pour le reste de la France, 7 francs pour trois mois.
3 francs par mois à l'étranger, 9 francs pour trois mois.

LA JOURNÉE

Le Sénat, tenant une séance extraordinaire, a continué la discussion du projet de réorganisation de l'artillerie.

—s'a—

Une élection sénatoriale a eu lieu dans le Cher.

—s'a—

A Lyon deux trains se sont tamponnés. Il y a eu trois blessés.

—s'a—

A Douai la reine du Courgain a pris part aux fêtes de Gayant.

—s'a—

A Aire-sur-la-Lys un ouvrier d'usine qui avait tué samedi soir sa femme à coups de tuyau s'est constitué prisonnier.

OPINIONS

ACHEMINEMENT

Quand on considère l'heureux effet qu'a produit presque instantanément la sentence d'arbitrage rendue à la suite de la grève des inscrits maritimes, on ne saurait trop regretter que la pensée de recourir à cette procédure ne soit pas venue plus tôt soit aux parties en cause, soit à leur conseil naturel, au gouvernement.

Cette solution semblait d'autant plus s'imposer à l'esprit qu'il s'agissait ici, moins d'un conflit du travail proprement dit, que de l'interprétation d'un texte de loi. On pourrait, il est vrai, s'étonner de voir les Compagnies puissantes, soutenues par le concours judiciaire du premier ordre, se méprendre d'une façon aussi lourde sur les obligations légales qui leur incombent. Quisonque aura lu dans son intégralité la décision si lumineuse de l'éminent président Dille, estimera qu'il était difficile de mettre au compte de l'obscurité de la loi l'erreur où elles sont tombées, où elles se sont obstinées.

Il faut espérer qu'elles accepteront sans arrière-pensée la sentence rendue. — Je ne crois s'il eut été très facile de la faire accepter à leurs adversaires au cas où ceux-ci l'eussent considérée comme défavorable.

Car c'est là la grosse question en matière d'arbitrage. Notre jeune et distingué collègue Paul-Boncour, s'inspirant des événements déplorables dont nous étions témoins, a déposé un projet de loi rendant, en matière de grève d'inscrits maritimes, l'arbitrage obligatoire, tout au moins en ce qui concerne les transports concessionnaires de l'Etat ou subventionnés par lui.

L'honorable M. Dubief, tout en approuvant la disposition proposée, la considère comme insuffisante. Il la voudrait voir étendre à toutes les entreprises maritimes, subventionnées ou non.

On comprend pourquoi, cependant, M. Boncour cherchant à faire œuvre pratique, l'a restreinte à des proportions plus réduites.

Compagnies subventionnées et inscrits maritimes sont dans une assez large mesure tributaires et dépendants de l'Etat. Ce dernier peut donc exercer sur eux une pression efficace. Les Compagnies de navigation sont accessibles par les subventions dont on les gratifie. Les inconvénients avantages dont jouissent les inscrits peuvent être suspendus en cas de besoin. Les décisions arbitrales intervenues entre ces deux catégories de personnes pourraient, comme toute autre décision judiciaire, recevoir une sanction qui resterait à déterminer.

Mais que faire vis-à-vis de patronat, vis-à-vis des armateurs, ne saurions-nous pas tout à fait désarmés. — Et je ne verrais aucun mal pour ma part à ce que certaines pratiques abusives, parfois même criminelles, qu'on se permet de ce côté, fussent sévèrement curvellées, prohibées ou punies. Mais que leire du côté des équipages ? Il y a déjà des textes qui prévoient des faits graves, intolérables, la désertion du bord par exemple, au moment de lever l'ancre. On ne les applique pas. Comment se montrerait-on plus ferme, s'il s'agissait d'un dispositif arbitral régient l'application d'un contrat purement commercial et privé.

C'est ce qui arriverait cependant : si, comme la propose M. Dubief, le monopole du travail conféré aux inscrits, venait à se trouver supprimé. Les Compagnies y trouveraient l'avantage provisoire d'un recrutement peut-être plus docile. Bien vite, par le personnel ne serait pas impalsable, elles se retrouveraient en butte aux mêmes difficultés. J'ajoute que la qualité des recrues ne manquerait pas de baisser encore et avec elle l'esprit d'ordre et de discipline.

Loin de moi la pensée de préconiser ici le maintien du système de l'inscription maritime dont les inconvénients ont été fortement établis par des compétences plus hautes que la mienne. Ce que je cherche à faire toucher du doigt, c'est, en dehors des conditions très particulières qui s'imposent à l'industrie de la navigation, le gros obstacle que rencontre chez nous toute organisation arbitrale sérieuse en matière de grève.

Cet obstacle, c'est le défaut de sanction. — Le caractère obligatoire de la sentence, nous aurons beau elier jusqu'à l'inscrire dans nos lois. Nous perdrons notre enera si nous n'arrivons pas à le faire passer dans les faits.

D'autres pays y ont réussi, paraît-il, notamment en Amérique. L'esprit d'autorité classe ouvrière semble encore assez peu disposé à subordonner sa volonté à l'autorité sereine d'un juge. Toute grève éveille de part et d'autre des passions fougueuses et des susceptibilités fort inopportunes. — Il s'agit moins en général d'un différend à trancher, que d'une bataille à gagner. Mauvaise condition pour aboutir à des solutions conciliantes.

Ce n'est pas à dire qu'il faille renoncer. Une grève vit surtout par l'appui de l'opinion publique. Impopulaire, elle avorte la plus souvent. Or le degré de cette popularité est fait de raisons hétérogènes et souvent de jugements précipités et passionnés.

L'arbitrage obligatoire, même dénué de vertu exécutoire, aurait tout eu moins cet heureux effet de dire le droit de jeter sur les allégations respectives des antagonistes la lumière sereine d'une impartiale réflexion. En mettant sous les yeux du public les éléments authentiques du débat, il le conduirait à en envisager plus exactement les termes, à mieux apprécier les prétentions émises, à peser en conséquence aux les parties en présence pour les amener à composition.

L'arbitrage obligatoire en ne serait pas encore le sentence obligatoire. Ce n'en serait que la préface, le premier chapitre : ce serait, en tous cas, un acheminement vers la paix économique et l'ordre social.

Car il décaverait au début sans doute cet arbitrage modeste et désarmé. On retrouvait son platonisme jusqu'au dernier. — Sans doute ! Mais, patiemment, à l'un jour viendrait, et plus tôt qu'on ne pense, où en force morale, appuyée de l'assentiment de l'opinion impartiale et déférente, s'imposerait avec une aisance énergie ; et en renfort de sanctions positives qui nous semblent actuellement indispensables à son efficacité apparaître insensiblement, de moins en moins utile, par le soumission respectueuse et l'assentiment de tous les intéressés.

E. STERG,
Député.

La Politique

C'est bien la question de droit de grève que posait l'autre jour au Sénat, l'amendement de M. Touron. Et M. Ribot ne s'y était pas mépris. Nettement, carrément, il avait réclamé le vote de la proposition Trarieux, qui refuse le droit de grève aux employés des chemins de fer, et qui dort dans les archives parlementaires depuis tantôt une quinzaine d'années. M. Ribot avait même prononcé des paroles d'une réelle gravité. Il avait dit que le pays se mourait d'excès de liberté — ou d'anarchie. Il avait fait le plus noir tableau de la situation qui nous serait créée si nous ne réprimions pas ces grèves dont on nous menace tous les matins. Subir un tel régime, avait dit M. Ribot, équivaudrait à la mort de la nation. Plus de retraite donc aux employés de chemins de fer qui se mettent en grève. Telle était la conclusion de M. Ribot.

Le président du Conseil, en en discours bref, d'une éloquence incisive et émue à la fois, a remis les choses au point. Supprimer la retraite à ceux qui font grève ! Mais est-ce que le droit de grève n'appartient pas à tout travailleur ? Je croirais faire injure au Sénat, a dit M. Clémenceau, si je discutais devant lui la question de savoir si l'ensemble des ouvriers français ont le droit de faire grève ». La loi Trarieux, qu'invoquait tout à l'heure M. Ribot, proclame à elle seule ce droit, puisqu'elle demande qu'on le restreigne et même qu'on le supprime tout à fait. Le président du Conseil a rappelé au Sénat les difficultés qu'il avait eues à vaincre pour lui apporter un texte de loi acceptable. Allait-on compromettre la réussite d'une œuvre si laborieusement poursuivie pour y ajouter un paragraphe restrictif d'un droit acquis ?

Comment ! Voilà des ouvriers pour qui c'était une joie de voir aboutir enfin une réforme qu'ils réclament depuis si longtemps. Et, au moment de payer, on va restreindre leurs droits de travailleurs et d'hommes libres ! Le président du Conseil s'est hautement refusé à s'associer à une telle politique. C'était la question de confiance. L'auteur de l'amendement lui-même n'a pas voulu s'associer à la politique de M. Ribot, puisqu'il a retiré sa proposition. Et le Sénat, tout heureux, nous en sommes sûrs, de pouvoir poursuivre sans accroc le vote d'un projet de loi si impatiemment et si justement attendu, s'a plus eu qu'à applaudir les belles paroles par lesquelles M. Clémenceau a terminé son discours : « Nous entendons faire et nous continuerons l'éducation de la démocratie. Soyons patients, tolérants et bons ». Et l'on sens confiance à la liberté.

CHRONIQUE

Tom, contrebandier

CONTE

PAR

Marcel PREVOST

Toute cette large bande de côte qui s'étend de Junkerque à Furnes ressemble à un désert de sable bouleversé par un soulèvement intérieur. Les dunes figurent des chaînes de montagnes, des cirques, des ravins, des lits de torrents desséchés — toute une orographie naïve, à laquelle ne manque même pas l'illusion des glaciers, quand le soleil pâle des Flandres lrise les paillettes minceres des cimes. Et la mer du Nord devers ce Sahara alpestre — la mer du Nord, pâlot blanc comme la Méditerranée, point glauque comme l'Océan, mais bâtarde, striée de bandes jaunes, noires, livides, plus mélancoliques que le ciel triste tendu au-dessus de ses vagues.

A quelques pas de la côte, il n'y a plus de sentier ; le sable est masqué par des formes de sable ; aucun point élevé ne signale la route au passant, et, lorsqu'on s'engage dans la région sans boussole et sans guide, on s'y égare infailliblement. J'en fis l'épreuve, voilà deux ans. J'étais parti de Remedell vers quatre heures après-midi, pensant comme but de promenade une vieille église dont on apercevait le clocher, au nord, pas delà de la frontière belge. Le sol déclive s'affaissait insensiblement à mesure que j'avançais ; pas à peu le clocher diminua à l'horizon, puis disparut. Je marchai quand même, tâchant de ne pas dévier de ma ligne primitive ; mais il fallait bien tourner les monticules et les fondrières : au bout de quelques kilomètres, je ne savais plus où j'allais.

Connaissez-vous ce frémissement froid qui effleure l'épiderme de l'homme isolé quand, marchant à travers un pays qu'il ignore — dune, montagne ou forêt — aux approches du soir, il s'avoue à lui-même qu'il est égaré ? Ce n'est pas de la peur, car rien ne m'a prêté de mauvaise ; pourtant c'est un sentiment voisin, né de la conscience qu'on est impuissant à agir efficacement dans la solitude — du besoin violent de voir, d'entendre, de toucher des êtres humains pareils à soi. C'est aussi l'incertitude de l'« après » — acceptée sans doute dans la vie sociale — l'incertitude du repas prochain, l'incertitude de tout et du lit... Comme toute émotion en peu rare, celle-ci a sa saveur. J'eus tout le loisir de la goûter si de l'analyse bande que j'errais à travers les dunes flamandes en quête d'une habitation ou d'une âme. Le soir avait depuis longtemps voilé de cendre les monts et les vallées de sable, quand brusquement je vis s'allumer à cent pas devant moi une petite lumière — toute vacillante et fixe. Je crus rêver ! Mais, patiemment, je m'approchai, et, au bout de quelques instants après, je heurtais à la porte d'une de ces maisons peintes en bleu, avec un toit de chaume et des fenêtres carrées à rideaux bien blancs, comme on en voit tant, semées dans la campagne flamande, aux abords de la frontière. Un homme de haute taille, la figure sérieuse, le poil grisonnant, vêtu de toile comme un chasseur et chaussé de bottes, vint ouvrir.

— Mynheer, bonsoir, fit-il.

Je répondis :

— Monsieur, pardonnez-moi de vous déranger. Je me suis perdu dans les dunes, et je voudrais bien savoir où je suis.

L'homme s'effaça pour me laisser entrer ; je pénétrai dans une grande pièce carrée, très propre, meublée en chêne au comme une cuisine hollandaise. Une porte était entre-bâillée sur la chambre voisine.

— Ici, tu es à la maison du Vert-Buquet, comme on l'appelle, monsieur, fit mon hôte. Moi, je suis Michel Dewachter. Et le village tout près, c'est Forduyct.

— En Belgique !

— En France... Juste à la frontière.

— A quelle distance est Dunkerque !

— Neuf kilomètres à peu près.

— Est-ce que je trouverais une voiture à Forduyct pour m'y conduire ?

— Ce n'est... Bien sûr.

Je n'avais pas envie de recommencer ma promenade aventureuse dans les dunes, surtout en pleine nuit. D'ailleurs, au village, on entendait probablement fort mal le français. Je demandai :

— Pourriez-vous me conduire jusqu'à Forduyct et me procurer une voiture ?

L'homme réfléchit un instant. Puis :

— Tout à l'heure... oui... ça je pourrai bien faire, mynheer. Mais seulement quand Gudule sera rentrée... parce que maintenant sais-tu ? je ne puis pas quitter la maison.

A ce moment un gémissement prolongé, déchirant, jaillit de la chambre voisine, Michel Dewachter y courut. Par la porte ouverte, je le vis penché sur un lit, et je l'entendis qui murmurait en flamand des mots que je ne comprenais pas.

Quand il revint, ses yeux étaient humides.

— Vous avez un malade, j'demande-je.

Il hocha la tête.

— C'est Tom, qui va mourir, fit-il.

Il sonna alors, et, comme je m'étais pris l'air de bien comprendre, il ajouta :

— C'est Tom, mon chien, que les douaniers m'ont tué, monsieur. Veux-tu la voir ?

Je fis signe que oui. Il me précéda dans la chambre, et là je vis ce spectacle singulier : un grand chien jeune, une sorte de levrier bâtard, étendu comme un homme sur les couvertures. Du sang se figeait autour de l'oreille droite ; une des pattes de devant semblait rognée, et le moignon était enveloppé de linges sanglants. Son âme haletait avec une rapidité extraordinaire. La langue demi-sortie des dents, les yeux entrecloses, le bête râlait.

Michel Dewachter s'approcha, posa le chien mourant sur son pauvre museau frémissant, et dit :

— Les voleurs l'ont volé ! Ils ma le paieront, va !

Nous revînmes dans la grande salle. Mon hôte prépara un bock d'eau-de-vie du buffet et deux grands verres qu'il remplit de bière rouge.

— En attendant Gudule, mynheer, tiens-moi compagnie ! Ma chaise, nous boirons un coup. Veux-tu manger ? Je n'ai que du beurre et du pain, sais-tu ?

— Merci ! Je boirai volontiers. Mais je n'ai pas faim.

— Et tu fumeras bien aussi ? Tiens, voici une bonne pipe ça je puis bien dire, et du tabac que les douaniers ne volèrent pas et tôt.

Les pipes allumées, nous nous assimes près de la table, les verres à portée de nos mains. Michel Dewachter resta quelques temps silencieux. On entendait, derrière la porte entre-bâillée, le râle du pauvre Tom.

Michel dit enfin :

— Ce chien, monsieur... croyez-vous qu'il est revenu de Dunkerque, où ils ont fini par le prendre jusqu'au tout seul, avec sa patte coupée et deux gros plombs dans les oreilles. Mynpot ! Voleurs de douaniers ! Traiter comme ça une pauvre bête ! Mais le premier que je rencontre au bout de mon fusil !...

Il but un verre de bière, en deux lampées, puis rendu sans doute expansif dans son chagrin :

— Voici cinq ans que cette bête travaillait avec nous, monsieur. Ça, je puis le dire à toi qui n'es pas un sale douanier — nous faisons le métier de par ici : nous passons des denrées, des allumettes, du tabac de Belgique en France. Et, voilà, on va revenir tout à l'heure, est juste aujourd'hui en route pour le tabac. C'est un bon métier, va ; mais rude tout de même.

Je demandai :

— Et comment Tom vous aidait-il ?... Il faisait la guet !

— On voit bien que tu n'es pas de ce pays, monsieur, répliqua Michel Dewachter... Des chiens comme Tom, sais-tu, on les dresse tout petits à faire le voyage entre deux endroits, de Belgique en France. Après on les habitue à se sauver des douaniers. Pour ça, monsieur, je m'habille avec des habits de ces fainéants-là et je tape sur la pauvre chien. Chaque fois que je mets l'habit, chaque fois il reçoit des coups. Alors, bientôt, dès qu'il voit le pantalon vert — courir, se sauver et vite qu'il peut.....

— Et c'est le chien qui porte le tabac !

— Le tabac, ou la fine toile, ou n'importe quoi. Tom, mynheer, gagnait souvent trois francs de sa journée, comme un homme. Les voleurs de douaniers dressent bien des chiens, exe aussi, à courir après les nôtres ; mais Tom avait de bonnes jambes et ne craignait aucune bête. Seulement il plomb ne plus vite que les jambes d'un chien, n'est-ce pas ?

Un rôle plus douloureux interrompit Dewachter. Il se leva brusquement, alla visiter l'animal agonisant et revint en disant très bas :

— Il n'en a plus pour longtemps, pauvre bête.

— Mais, demandai-je, pourquoi cette cruauté des douaniers de couper la patte du chien ?

Michel secoua la tête.

— Ah ! c'est pour la prime, sais-tu !... Quand ils ont saisi comme ça le chargement d'un chien, ils l'envoient au chef des douaniers, là-bas, en France ; et, en joignant au procès-verbal la patte du chien, ils reçoivent une prime, beaucoup d'argent, vingt-cinq ou trente francs. Ils étaient pressés, cette fois, probablement, ou bien ils ont cru que le chien était mort. En tout cas, Tom est rentré ici, ce matin, avec trois pattes.

Des pas résonnèrent près du seuil.

— C'est Gudule, fit Dewachter.

C'était elle, en effet. Je vis une grande fille blonde, sans âge, l'air timide, qui me jeta un coup d'œil défiant et aussitôt se mit à parler avec son père en langue flamande. Tous deux se rendirent au chevet de Tom. Pendant la Gudule sanglotait ; et telle est la puissance dissolvante des larmes de femmes que, moi-même, je me sentais très par la mort de ce chien.

Ensuite rentra en s'essuyant les yeux. Michel Dewachter, qui la suivait, me dit :

— Viens, monsieur. Je vais te conduire à Forduyct et chercher une voiture pour toi retourner à Dunkerque.

Nous partîmes par un chemin entre les dunes, qui, très vite, nous conduisit à la grand'route, puis au village. Le marchais aux côtés de mon guide silencieux, et je songeais à l'aventure de l'animal fidèle que j'avais entendu râler, tout à l'heure, couché sur un lit comme un chrétien, avec des gens auprès de lui qui le pleuraient comme un parent. La vie entière du pauvre Tom m'apparaissait. Je voyais le chien nouveau-né, grotesquement et sans doute avec une boule de poil jaune collée aux lèvres de la mère ; puis le petit chien enfant, gambadeur et peureux ; puis la bête adulte, dressée par le fouet à se garer du douanier, à fuir, au changement de tabac sangle sur le dos... J'imaginais les chasses, les courses éperdues à travers la dune, les rencontres avec les chiens ennemis, les chiens louchinnaires nourris sur le budget. Toute une odyssée de dangers, de batailles, de stratagèmes, telle avait été l'histoire du chien contrebandier, jusqu'au jour tragique où, couché sur le flanc par deux balles, on l'avait dépouillé de sa charge et mutilé ? — jusqu'à la dernière étape, l'épouvantable retraite du moribond, traînant vers la maison du maître sa patte sanglante.

Et je rêvais à cette âme obscure des bêtes, qui peut refléter nos haines, nos dévouements, notre courage et notre ruse, qui les fait agir, combattre, pâtir avec nous — sans profit pour elles — rien que pour nous !

MARCEL PREVOST.

ECHOS

Mauvaise précaution.

Un nommé Ignace Bayer, de Moebach-le-Bas, près de Mulhouse, ayant fait un héritage à la ville, la chambre des successions et déshérit après du maire du village qui son administré accepta l'héritage « cum » ou « sine beneficio inventarii ». Le brave monsieur du village répondit : « Veuillez avoir l'obligeance de me faire connaître ce que signifie « cum » ou « sine beneficio inventarii ». En attendant, et par mesure de précaution, j'ai fait arrêter et incarcérer l'incultipé Ignace Bayer ». La chambre des successions en hâte de renseigner le maire et le prie en même temps de faire remettre le sieur Bayer en liberté.

Cinq minutes de travaux forcés.

Un pauvre diable d'Américain qui mourait de faim vole l'autre jour trois poulets. On le met en prison et sa prévention dure plusieurs mois. Il vient enfin d'être jugé à Chicago. On ne pouvait pas l'acquitter. Mais tenant compte des circonstances du vol et de la durée de la prévention, le juge l'a seulement condamné à cinq minutes de travaux forcés.

Le condamné n'avait pas eu le temps de faire connaissance avec le régime de bagne qu'on venait la chercher pour le mettre en liberté. Il était fort content.

— Tout de même, a-t-il dit, on aurait pu me juger un peu plus vite.

Et vraiment la préface, en l'espèce, avait été beaucoup plus longue que le corps même de l'ouvrage.

L'ESPRIT DE TOUS

A la campagne :

— Tiens, chère madame, vous n'avez donc plus votre sonnerie d'alarme contre les cambrioleurs ?

— Mais non, chère amie, qu'est-ce que tu as ? Tu t'imagines que nous nous sommes volés la nuit dernière !

PAR SERVICE SPÉCIAL

NOS INFORMATIONS

Le mouvement gréviste

A DRAVEIL-VIGNEUX

La matinée

Nous avions dit précédemment que les grévistes de Draveil-Vigneux s'étaient donné rendez-vous pour dimanche à une grande réunion qui se tiendrait à Mainville.

Ce n'est pas sans quelque inquiétude qu'on attend dès le matin les événements. On craint qu'excités, sorcbauffés, grévistes et non grévistes viennent aux mains et qu'une descente sur Vigneux ait lieu.

En effet, quoi que ce soit dimanche, on travaille aux sablières de la Seine, à la drague « Patriote » et à l'élévateur ou sont les hommes commandés par le fils Laporte.

Ceux-ci, non grévistes, protégés par les gendarmes sont décidés à ne défendre contre leurs agresseurs s'ils se présentent.

Les sablières de la Seine restent occupées par la gendarmerie.

Le capitaine Perrin, celui-là même qui fut blessé à Villeneuve-Saint-Georges, a pris ses dispositions pour parer à toute bagarre.

Ses hommes occupent les roulas, d'autres sont disséminés dans les taillis, les feorrés et surveillent les mouvements grévistes et préviennent à la moindre alerte leurs chefs respectifs.

Par petits groupes, les terrassiers se dirigent vers Mainville, à travers les champs. Ils ont tous arboré l'églantine rouge à la boutonnière.

Chez les carriers d'Argenteuil

Une agitation assez vive règne depuis trois mois parmi les carriers d'Argenteuil. Une fois déjà la avaient cessé le travail, puis une entente était intervenue. Elle n'était pas définitive. Les patrons menaceraient en effet d'abandonner la place. Les uns vendent une partie de leur matériel, les autres seraient décidés à prononcer le lock-out.

Des incidents se sont déjà produits. Hier matin le calme était relatif mais on craint pour aujourd'hui lundi, des désordres au moment de la reprise du travail.

Chez les inscrits maritimes

On croyait la grève complètement terminée. Mais un différend vient produit entre la compagnie Fraissinet et les inscrits du Cyrnos et du « Numidia ». Le paquebot « Iberia » n'est pas parti pour Basila. Tous les services avec la Corse sont arrêtés. Plus de trois cents voyageurs sont en panne à Marseille, d'autres paquebots sont à la veille d'être désarmés.

On blâme l'attitude des inscrits qui ne respectent pas les choses du compromis du 20 juin.

Un incident s'est produit au moment où l'équipage du « Venesia », de la Compagnie Fabre, venait se faire payer aux bureaux de l'inscription maritime. Il fut assailli par un groupe d'inscrits. Deux matelots du « Venesia » furent légèrement blessés. Un des agresseurs a été arrêté.

Indépendamment du « Venesia », un nouveau paquebot « le Tibet », de la Compagnie Fraissinet, n'a pas pu partir pour la côte occidentale d'Afrique, son équipage agissant mal sur à leurs en réclamant l'embarquement à bord de trois chauffeurs supplémentaires.

Chez les Lads

L'accord est fait à Maisons-Laffitte entre les d'entraîneurs et aussi que nous l'avions annoncé hier le travail a repris.

Comme de coutume les chevaux ont pu aller à l'entraînement et reprendre le cours normal des exercices quotidiens.

Encore que les effectifs de la force armée aient été très réduits en avait décidé cependant de faire accompagner hier matin les vans se rendant à Auteuil par des gendarmes depuis qu'on réédite le coup de force de la journée du grand Steeple.

Mort de M. de Parville

On annonce la mort de M. de Parville, l'écrivain scientifique bien connu, directeur de la revue la Nature.

M. de Parville est l'auteur de nombreuses études sur différents sujets, et particulièrement sur l'électricité et sur les trembleuses.

Le buste d'O. Gréard

On a inauguré hier matin, square de la Sorbonne, à Paris, le monument élevé à la mémoire d'Octave Gréard, ancien vice-recteur de la Faculté de Paris.

MM. Liard, vice-recteur de l'Université de Paris ; Chaumié, au nom du Conseil municipal de Paris, et Doumergue, ministre de l'instruction publique, ont prononcé des discours.

A midi la cérémonie était terminée.

A l'occasion de cette inauguration, le Quartier-Latin et ses monuments universitaires ont été pavoisés et décorés aux couleurs de l'Université de Paris.

LE MAUVAIS TEMPS

La Nièvre lui-même se plaint

Par suite des pluies continuelles de ces derniers temps, la Dordogne a considérablement grossi cette nuit. Il est en ce moment à cinq mètres au-dessus de l'étiage.

La pluie continue. Une quantité de caves sont inondées à Besançon. On craint de graves accidents.

A Marseille le mistral souffle en tempête. La mer est démontée. Il fait froid. Le thermomètre ne marque que six degrés.

Deux trains se tamponnent

Dix-sept voyageurs blessés

Au passage à niveau de Muret, près du pont d'Empalot, le train de voyageurs 666, venant d'Auch, et qui stationnait, a été tamponné samedi soir, à neuf heures, par de wagon de la gare de marchandises 659 recueillant.

Un wagon a été démoli, un second renversé sur la ligne et un autre a dérailé brisé par le choc.

Le mécanicien du train tamponneur en s'était pas arrêté au disque rouge.

Dix-sept personnes plus ou moins grièvement blessées ont été transportées à Toulouse par des voitures d'ambulance.

Faux Billets de Loterie

De nombreux faux billets de la loterie des Artistes ont été mis en circulation, quelques jours avant le tirage, et ils ont été écoulés par des camelots sur les boulevards ou dans divers établissements.

Une vingtaine d'arrestations ont été opérées, deux seulement ont été maintenues par le service de la Sûreté.

On espère arriver, en interrogeant les inculpés, à découvrir les faussaires.

L'Interdiction de la Céruse

Le syndicat de la Fédération Française des Voyageurs du Commerce vient d'adresser aux membres du Sénat, une lettre dans laquelle il proteste contre l'interdiction et il envisage la question à un point de vue tout spécial :

« Les fabricants de céruse, dit-il, accueillent actuellement des retraités à leurs vieux ouvriers.

« Quelle va être la situation de ces ouvriers, les plus intéressants de tous ?

« La fabrication de la céruse étant interdite, l'Etat se substituera-t-il aux fabricants pour continuer le service de ces retraites ?

« N'est-il pas à craindre, au contraire, que ces fabricants eux-mêmes, dépossédés, ne puissent tenir des engagements pris volontairement vis-à-vis de leurs ouvriers ? »

LES TREMBLEMENTS DE TERRE DU MIDI

De nouvelles secousses de tremblement de terre ont été ressenties samedi soir à neuf heures, dans toute la région récemment éprouvée. Elles ont duré de quatre à cinq secondes et se sont produites dans la direction de l'Est à l'Ouest.

A Rognes, à Lambesc, à Saint-Cannat et dans les autres communes de l'arrondissement d'Aix, les habitants effrayés ont quitté leurs demeures et ont campé en plein air. La panique est considérable.

Ces secousses auraient été aussi fortes que celles qui se sont produites le mois dernier.

Le phénomène a été ressenti d'une façon assez sensible à Marseille. A l'hôpital de la Conception, notamment, le secousse a été forte, les malades agacés se sont levés et sont descendus en demandant ce qui arrivait ; les internes les ont rassurés.

A Toulon la secousse s'a été ressentie que dans les étages supérieurs des maisons des faubourgs, vers l'Est, tandis que partout ailleurs on ne s'en est pas aperçu.

Un commencement de panique s'est produit sur plusieurs points, des familles se sont précipitées dans la rue ; mais le calme qui revenu assez rapidement.

Aucun dégât n'a été signalé.

Les Réformes Financières

MM. Chastenet et Casanvieilh ont déposé aujourd'hui le projet de résolution suivant :

« La Chambre invite le Gouvernement à réaliser sur le champ des économies importantes ressources inutilisées qui sont à disposition, afin d'arriver à équilibrer le budget de 1910 sans avoir recours à l'emprunt, sans plus qu'à quelques-uns des impôts proposés dans lui et qu'on pourrait également obtenir par leur rejet ou par leur réparcession. »

A la Commission du Budget

La Commission du budget s'est entendu M. Paul Doumer, rapporteur général, qui lui a fait connaître que le ministre des finances a accepté les décisions prises par la commission sur les contributions directes. Elle a réservé de questionner M. Caillaux pour savoir à lui faire, lors du vote de la loi financière.

La Commission a entendu le garde des sceaux qui lui a demandé de revenir sur sa décision en ce qui concerne l'article 5 relatif à l'exonération des impôts en faveur des édifices cultuels dévolus aux associations.

La commission a maintenu sa décision première par le vote contre 7.

M. Pelletan a été ensuite entendu sur le projet de convention avec le Crédit foncier, en vue de prêts à faire aux propriétaires d'immeubles victimes des tremblements de terre dans le midi.

M. Pelletan a plaidé la cause des populations méridionales et a demandé le relèvement du maximum de quatre millions dans le projet, alors que l'enquête officielle a signalé 16 millions de dégâts. Il a protesté également contre la charge de garantie imposée à des communes que le sinistre a ruinées.

La Commission a donné mandat à son président et à son rapporteur général pour protester à l'adresse du Gouvernement, de la Commission et des intérêts des sinistrés.